

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA
SANTÉ ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A LA SANTÉ PUBLIQUE
ET AUX AFFAIRES SOCIALES

RECTIFICATIF N° 70/308 du 21/9/70
au décret n°70-193 du 9 Juin 1970 portant promotion
au titre de l'année 1969 des Médecins des Cadres de
la Catégorie A Hiérarchie I (Services Sociaux) de
la Santé Publique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VISAS :
DGT

L'article 1er du décret n°70-193 du 9 Juin 1970 est modifié comme suit
en ce qui concerne la promotion de Monsieur IOEMBE Benoît, Médecin

AU LIEU DE :

9ème échelon

M. IOEMBE Benoît, p.c. du 25.10.69, en service au Service de
Santé du Pool

L I R E :

9ème échelon

M. IOEMBE Benoît, p.c. du 25.4.69, en service au Service de
Santé du Pool

Le reste sans changement .

Brazzaville, le 21 Septembre 1970

Par le Président de la République, Chef
de l'Etat

Le Ministre des Affaires Sociales, de la
Santé Publique et du Travail

Charles N'GOUATO

Commandant Martin N'GOUABI

Pour Le Ministre des Finances et du Budget
en mission, le Ministre des Affaires Etrangères

Aurence ICKONGA

AMPLIATIONS :

- Direction Générale du Travail 3
- Ministère des Finances 1
- Direction des Finances 3
- Direction du Contrôle Financier 1
- Ministère des Affaires Sociales 1
- Secrétariat Général à la Santé Publique... 3
- Région du Pool 1
- Service de Santé du Pool 1
- Intéressé 1
- Secrétariat Général du Conseil d'Etat..... 3
- J.O.R.P.C. 1